



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 10 décembre 2025

PV 4-2025

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal ayant été régulièrement convoqué pour 19h, le Président, M. Yves Trottet, ouvre la séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité, le public ainsi qu'un représentant de la presse.

5 Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

En début de séance : 38 membres présents, 5 membres absents excusés, 1 membre arrivé en retard (préalablement annoncé), 1 membre absent non excusé.

Dès 19h30 : 39 membres présents, 5 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

10 Dès 21h15 : 38 membres présents, 5 membres absents excusés, 1 membre ayant quitté la séance (maladie), 1 membre absent non excusé.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour et documents

15 La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, a été adressée par voie postale le 11 novembre 2025, dans le respect du délai règlementaire. Une version « papier » du préavis n° 11/2025 « Budget de fonctionnement 2026 » était jointe à cet envoi. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 6 et 10/2025, procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 et annexes y-relatives, proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

20 Le Président annonce que M. Guillaume de Buren et consorts ont déposé une motion intitulée « Pour un développement harmonieux de la ZUP en Marteley ». Il propose, de ce fait, de porter cet objet à l'ordre du jour, lequel est ainsi modifié : la motion devient le point n° 6 et les autres points sont décalés en conséquence.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

25 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2025

Le Président s'enquiert de savoir si une lecture, complète ou partielle, est demandée. Aucune demande n'étant formulée, il n'y est pas procédé.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 est accepté à la large majorité par 34 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

30 M. Yves Trottet adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour son travail de qualité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

35 M. Yves Trottet, Président, informe l'Assemblée que le modèle comptable harmonisé de deuxième génération, appelé MCH2, sera présenté au président de la Commission des finances ainsi qu'à lui-même le 10 février 2026. Il s'agit du nouveau référentiel comptable public adopté par les communes vaudoises. Son objectif est d'harmoniser davantage les comptes, d'en améliorer la comparabilité et d'assurer une présentation plus transparente. L'ensemble des communes devrait l'avoir mis en application d'ici 2027.

Par ailleurs, il rappelle les résultats des votations cantonales et fédérales du 30 novembre 2025 :

- **Votations cantonales :**

- Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux Etats : 269 OUI, 160 NON et 9 BLANC : accepté
- Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement 89 OUI, 341 NON, 11 BLANC : refusé
- Initiative populaire : « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici » : 175 OUI, 256 NON et 8 BLANC : refusé

- **Votations fédérales :**

- Initiative service citoyen : 68 OUI, 367 NON : refusé
- Initiative pour l'avenir : 106 OUI, 324 NON : refusé

Il adresse ses remerciements aux quatre étudiantes du village qui ont œuvré le dimanche du dépouillement : Maéva et Océane Lüscher, Diane et Léonore Corbaz.

En outre, le Président rappelle que l'ensemble des heures effectuées en commissions en 2025 doivent être transmises, par les présidents, à la secrétaire d'ici au 17 décembre 2025. Cela concerne également les commissions et associations intercommunales.

Il annonce que la secrétaire du Conseil communal, Mme Noémie Girard, a pris la décision de ne pas se représenter pour la prochaine législature, soit dès le 1^{er} juillet 2026. Les candidatures seront donc ouvertes prochainement pour cette fonction importante à la bonne marche de notre Commune. A noter que les habitant-e-s hors de la Commune peuvent être candidat-e-s. Les remerciements à notre secrétaire viendront ultérieurement.

Notre mandataire Inetis nous a informés que notre plateforme Intranet ainsi que le site Internet communal ont migré, à la mi-novembre, sur un serveur privé virtuel hébergé chez Infomaniak. Cette migration vise à assurer une meilleure isolation et une plus grande sécurité de nos données.

Pour terminer, le Président annonce qu'il se permettra d'effectuer, en fin de séance, un sondage informel afin de connaître l'intérêt des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Il rappelle que le dépôt des listes et candidatures pour les élections communales 2026 sera ouvert du 5 au 12 janvier 2026 au Greffe municipal.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Sortie de fin de législature 2021–2026

Comme mentionné lors du Conseil communal d'octobre, la législature qui s'achève aura été marquée par cinq années d'engagement, d'échanges parfois soutenus et de décisions structurantes pour l'avenir de notre Commune. Chacune et chacun d'entre vous y a consacré du temps, de l'énergie et une part de son expertise – il est important de le reconnaître.

Afin de remercier l'ensemble des autorités pour leur disponibilité et le travail accompli, le Bureau du Conseil communal, en collaboration avec la Municipalité, organise une sortie de fin de législature le vendredi 24 avril 2026 dès 17h.

Ce rendez-vous ne constitue pas une séance supplémentaire ni un prolongement des débats politiques. Il s'agit d'un moment convivial, pensé pour se retrouver en dehors du cadre formel, échanger librement et partager un instant agréable après ces cinq années de travail collectif.

Programme rappelé :

- Visite guidée du nouveau collège primaire du Cheminet à Penthalaz
- Repas de clôture à l'Auberge du Marteley

5 Un courrier d'information et d'inscription sera prochainement établi et transmis. Dans l'intervalle, nous vous invitons à réserver cette date.

Élections communales 2026–2031

10 Lors du Conseil communal d'octobre, la question d'organiser une Assemblée de commune spécifique consacrée aux élections avait été soulevée. Après examen, la Municipalité a choisi de privilégier des moyens de communication modernes, permettant une diffusion large et accessible de l'information, plutôt que de convoquer une séance supplémentaire.

Les informations relatives aux élections sont désormais disponibles :

- sur le site Internet de la Commune
- dans le tout-ménage intitulé « *Elections communale 2026 – législature 2026-2031* », récemment distribué à l'ensemble des foyers.

15 Cette approche garantit à toutes et tous un accès clair, identique et disponible à tout moment. La Municipalité reste naturellement à disposition des citoyennes et citoyens pour répondre aux questions, préciser les démarches ou lever toute interrogation.

Campagnes « Pour ma commune » et « Ça y est ! Je m'engage pour ma commune »

20 Dans le même esprit, le Canton de Vaud encourage celles et ceux qui souhaitent franchir le pas de l'engagement local. Les campagnes « Pour ma commune » et « Ça y est ! Je m'engage pour ma commune » rappellent qu'il n'est pas nécessaire d'être spécialiste ou déjà actif en politique pour contribuer.

Des informations simples et accessibles sont disponibles en ligne pour guider toute personne intéressée.

Personnes de contact à Vufflens-la-Ville :

- 25 • M. Yves Trottet, Président du Conseil communal – 079 637 94 83 – presidence.conseil@vufflens-la-ville.ch
- M. Olivier Duperrut, Syndic – 079 256 14 85 – olivier.duperrut@vufflens-la-ville.ch
- Mme Caroline Jaugey, Municipale – 078 685 16 00 – caroline.jaugey@vufflens-la-ville.ch
- M. Pascal Berchier, Municipal – 079 206 72 02 – pascal.berchier@vufflens-la-ville.ch
- Mme Mélanie Hilpert, Secrétaire municipale – 021 701 32 55 – commune@vufflens-la-ville.ch

30 Préavis annoncés pour la séance d'avril 2026

Seront présentés à l'ordre du jour :

- Demande de crédit pour la fermeture du couvert de l'Auberge du Marteley
- Demande de crédit pour le remplacement du véhicule de voirie (utilisation mixte et déneigement)
- 35 • Adaptation des règlements pour les fonds de réserve et les fonds affectés dans le cadre du passage à MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé des communes vaudoises
- Promesse d'un DDP sur une partie de la parcelle n° 97 de la Commune en faveur de la Fondation Silo pour la création d'une Maison de la santé
- La rémunération des autorités pour la législature 2026-2031.

Domaine de l'eau

5 Contrairement aux communications habituelles du mois de décembre, une panne des installations techniques du réservoir ne nous a pas permis d'obtenir les index de consommation au 01.10.2025. De ce fait, nous n'avons pas pu comparer le volume d'eau acheté avec le volume vendu à nos abonnés. Vu que nous n'avons eu qu'une fuite sur conduite privée en décembre 2024, les pertes d'eau 2025 devraient être immanquablement très réduites. Probablement le meilleur résultat des trois dernières législatures. Le fait de ne pouvoir en apporter la preuve frustre le Municipal des eaux.

10 Une excellente nouvelle quant à la qualité de l'eau distribuée : la dernière analyse a révélé un taux de métabolites du chlorothalonil conforme aux exigences légales soit moins de 0,1 microgramme (ug) par litre. L'interdiction d'épandage de cette molécule depuis 2020 semble porter ses fruits.

Nous avons déploré une fuite sur la conduite d'amenée d'eau à notre ancien réservoir des Rottes sur la commune de Sullens. Il s'agit du réservoir qui alimente encore les fontaines de la Fontanette et du chemin de la Forge.

15 Mobilité

Celles et ceux qui accèdent à bicyclette à la Grande salle bénéficient désormais d'un parc à vélos qui permet de cadenasser les véhicules.

Lors de notre dernière rencontre avec les CFF, nous avons été informés de la date prévue de mise en service de la future halte déplacée en direction du Sud, à savoir à fin 2031.

20 Néanmoins, la construction du futur P+R de la gare est présentement à l'enquête. Sa réalisation est prévue dès l'été pour une mise en service à fin 2026. Dès cette date, les bus TL de la ligne 56 y accéderont pour déposer et prendre en charge les voyageurs.

25 Les CFF, après avoir mis à ban le parcage au niveau de la gare, dénoncent maintenant les usagers qui parquent sur le côté gauche du chemin. Qu'on se le dise, car les dénonciations sont suivies d'une contravention municipale.

Présence d'un nid de frelons asiatiques

Un nid de frelons asiatiques a été découvert récemment dans notre forêt, sur un arbre à près de 30 m de hauteur. Ce dernier a été détruit le 17 octobre par l'inspecteur cantonal en charge des ruchers.

30 Le nid, d'environ 1 mètre de haut pour 80 cm de large, contenait près de 8 kg d'insectes, comprenant aussi bien des frelons asiatiques que leurs proies.

Pour rappel, le frelon asiatique nuit à notre biodiversité, notamment en raison de sa prédation sur les abeilles domestiques et sauvages, essentielles à la pollinisation. Il s'attaque également à d'autres insectes pollinisateurs et perturbe ainsi l'équilibre des écosystèmes locaux. Il est dès lors important de signaler rapidement toute présence suspecte de frelons asiatiques ou de nids. Ne tentez en aucun cas de détruire un nid vous-même : cette intervention doit être réalisée par des professionnels formés et équipés.

35

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Société du Congélateur

La procédure de liquidation s'est avérée plus longue et compliquée que prévu, raison pour laquelle la Commune n'a toujours pas pu reprendre la gestion du congélateur communal.

- 5 L'Assemblée Générale a eu lieu le lundi 3 novembre 2025, suivie d'une assemblée extraordinaire convoquée pour la dissolution de la société qui a été validée par ses membres.

L'ensemble des documents est maintenant transmis au notaire en vue de la radiation au Registre du commerce. La Commune pourra enfin reprendre la gestion du congélateur dès le 1^{er} janvier 2026.

Cabane à livres

- 10 Comme vous l'avez très certainement remarqué, une ancienne cabine téléphonique trône sur la place de l'ancien carnotzet derrière la Grande salle.

Il s'agit d'une cabane à livres : cette cabane est un lieu d'échange libre et gratuit, fondé sur la confiance et le plaisir de lire. Grâce à vous, elle vivra, se remplira et se renouvellera. N'hésitez pas à y faire un tour régulièrement, à en parler autour de vous et à y déposer des ouvrages en bon état pour en faire profiter

- 15 d'autres lecteurs.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Giratoire du Rosey RC 177 en direction de Penthaz

Pour rappel, l'entretien de la RC 177 est de compétence cantonale, mais, au vu des dernières actualités, je vous communique les informations reçues de la Direction générale de la mobilité et des routes.

- 20 Des travaux ont eu lieu sur le giratoire du Rosey dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre. Ils ont consisté à réaliser un bouchardage de la surface du béton afin de la rendre plus rugueuse et de pallier les problèmes de glissance constatés sur le giratoire.

- 25 Cette intervention provisoire permettra d'assurer la sécurité des usagers et usagères dans l'attente de la pose du revêtement antidérapant, prévue pour le printemps 2026 (les conditions météorologiques rendant impossibles la réalisation de ce type de travaux en hiver). A noter que l'opération définitive était initialement planifiée du 19 au 21 novembre, mais a dû être annulée en raison des températures basses et des chutes de neige.

- 30 Pour rappel, les anciennes couches du giratoire, en enrobés bitumineux, se sont dégradées sous l'effet du passage des poids lourds. Ces contraintes répétées ont entraîné l'apparition d'importantes ornières et dégradations.

La répétition des interventions de réparation du giratoire – trois en six ans – a conduit la DGMR à prendre la décision de remplacer le revêtement par un béton à durcissement rapide. Cette technique, une première en Suisse romande, a déjà été utilisée à l'aéroport de Zurich pour la réfection des pistes et des taxiways. C'est sur ce nouveau matériau que des problèmes de glissance ont été observés cet automne.

- 35 **Inondation de la salle de sport**

Le 25 novembre, à la suite des fortes pluies, les locaux du Karaté et de l'Harmonie situés au sous-sol de la Salle de sport ont été inondés. Cela a engendré l'intervention des pompiers et un assèchement des locaux. Un sinistre a été ouvert auprès de l'ECA qui prendra en charge les frais de remise en état des lieux.

M. HANS ULRICH WEHRLI, CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Déchets – Déchetterie

- 5 Un tout-ménage partira prochainement avec les informations utiles concernant le traitement des déchets : la brochure et le calendrier 2026 du ramassage porte-à-porte.
A la suite du démarrage de la Ressourcerie au sein de la déchetterie intercommunale et de son inauguration le 13 septembre dernier, la Municipalité remercie toutes les personnes qui font que la Ressourcerie reste un endroit accueillant et convivial. L'engagement sans faille de volontaires est essentiel pour animer ce lieu.

10 Manifestations

Vide grenier

- Le dimanche 5 octobre a eu lieu le désormais traditionnel vide-grenier d'automne à la Grande salle de Vufflens-la-Ville. Organisé par le GSL, 28 exposants présents avec une grande variété d'articles. Exposants et visiteurs ont pu se ravitailler à la buvette tenue par la gym féminine. Une belle journée à renouveler l'an
15 prochain.

Jeunes citoyens

- Le vendredi 14 novembre, la Municipalité a reçu cinq jeunes gens ayant fêté leurs 18 ans durant l'année. La soirée a débuté à la salle de commune où chacun s'est présenté. La Municipalité leur a ensuite expliqué leurs nouveaux droits et responsabilités. Puis un livre leur a été remis, aide-mémoire indispensable pour mieux
20 comprendre la Suisse d'aujourd'hui.
- La partie récréative s'est déroulée au Bowling Miami à Echandens dans une ambiance chaleureuse. Après deux parties de jeux, souper au même endroit pour continuer la soirée avec les échanges et les discussions.

Nouveaux habitants

- Le jeudi 20 novembre, la Municipalité a reçu les nouveaux habitants, 31 adultes et 14 enfants, ayant
25 emménagé sur le territoire de Vufflens-la-Ville en 2024 et 2025. La soirée s'est déroulée à la Grande salle. La Municipalité leur a présenté le fonctionnement du village. Les nouveaux habitants ont ensuite eu l'occasion de visiter les stands des 15 sociétés locales et clubs sportifs présents pour se renseigner et demander des informations de leurs activités.

Marché de Noël

- 30 Le samedi 6 décembre s'est déroulé le marché de Noël à la Grande salle de Vufflens-la-Ville. Organisé par le GSL, 23 exposants présents avec une grande variété d'articles. Exposants et visiteurs ont pu se ravitailler à la buvette tenue par la gym. Une belle journée à renouveler l'an prochain.

Jubilaires

- 35 Une délégation municipale s'est rendue le 17 novembre au domicile de Mme et M. Büttiker afin de leur présenter tous ses bons vœux pour leur noces d'or.

Législature 2026-2031

J'ai pris la décision de me représenter à la Municipalité.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2025 : « AMÉNAGEMENT DES ZUP DE BOVON ET DE MARTELEY – ETUDE DE FAISABILITÉ ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES »

5 En préambule, Mmes Alcina Matos Queirós et Eulalie Feret, représentantes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ainsi que M. Jean-François Pasche, directeur de la Fondation Silo, ont proposé deux présentations intitulées, respectivement, « Projet de construction d'un EMS – Pôle gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé (PGPA) » et « Présentation de la Fondation Silo ».

Ces présentations PowerPoint sont annexées au présent procès-verbal.

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

10 Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission, composée de M. Guillaume de Buren, Président, de Mmes Martine Nicollerat et Stéphanie Reda et de MM. Thierry Marchon et Florian Rossel, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 8 décembre 2025.

Il est lu par M. Guillaume de Buren, Président.

15 Rapport de la Commission des finances

M. Yves Trottet, Président, indique qu'il n'y a pas lieu de donner lecture du rapport de la Commission des finances, dès lors qu'aucun enjeu financier ne se présente à ce stade.

Discussion

- 20
- M. Jean-Yves Duperrut relève que la Commission évoque un certain malaise quant à ce projet. Il se pose la question de la prise en otage dans le développement de l'EMS, dont la Commission reconnaît néanmoins l'utilité importante.
 - M. Yves Trottet, Président, lui demande s'il s'agit d'une question et, si oui, à qui s'adresse-t-elle ?
 - M. Jean-Yves Duperrut répond qu'il s'agit d'une remarque
 - M. Guillaume de Buren rétorque qu'il y avait une question. Il prie M. Duperrut de préciser ce qu'il entend par « prise en otage » ? Car la Commission soutient à fond la création d'un EMS.
 - M. Jean-Yves Duperrut lui répond que la Commission lie l'EMS au développement du parascolaire, alors qu'on a compris aujourd'hui que c'était urgent.
 - M. Guillaume de Buren souligne que les points demandés étaient d'articuler les constructions dans le temps et dans l'espace, comme cela avait été écrit en juin 2025. A cet égard, il cite le rapport de la commission *ad hoc* chargée d'analyser le préavis n° 2/2025, qui avait été discuté en plénum (attention : les numéros de scénarios ont changé, le n° 2 étant devenu le n° 3) : « Ce scénario n° 3 consiste à prévoir la possibilité d'ajouter une école dans quelques années sur la ZUP en Marteley, puisque la superficie le permettrait. Encore faut-il que l'articulation entre l'EMS, la crèche, le restaurant, le bâtiment polyvalent, le tennis, la Grande salle, la salle de sport et les aménagements extérieurs le permettent. » En bref, ce scénario n° 3 est le véritable enjeu de cette étude de faisabilité. On attendait donc cette articulation. Il n'y a pas d'autre prise en otage que l'attente d'une étude de faisabilité.
 - M. Yves Trottet, Président, le remercie pour cette prise de position.
 - M. Jean-Marc Lüscher reprend un mot du rapport de la Commission, qu'il remercie pour son travail, c'est « malaise ». Malaise, parce qu'on nous présente un projet, mais le lundi 8 décembre, lorsqu'il a lu le rapport publié de la Commission sur Intranet, il a eu l'impression d'avoir tout à fait autre chose.
- 30
- 35
- 40

De plus, il se pose une question, bien qu'il ne soit pas juriste : par rapport à la présentation du Préfet d'il y a quelques mois, les amendements proposés sont-ils jouables ou pas ? C'est une question à laquelle il n'a pas de réponse.

- 5 • M. Yves Trottet, Président, lui répond que c'est une bonne question. D'ailleurs, le Bureau du Conseil et la Municipalité se la sont posée. Il y a certes quelques difficultés juridiques dans le rapport, mais il y en a aussi dans le préavis municipal. On a néanmoins décidé de faire avancer le sujet en bonne transparence. C'est aussi un poids historique de ce que nous avons vécu qui justifie certaines choses. C'est la raison de son acceptation de présenter le préavis ainsi que le rapport de la Commission.
- 10 • M. Jean-Paul Carrard tient à prendre la parole brièvement sur ce projet et sur ses incidences en tant qu'enfant du village. Il n'a pas l'habitude d'intervenir et espère ne pas commettre d'impairs, car il s'agit de son ressenti propre. Il souhaite d'abord relever les nombreuses ressources investies, que ce soit en termes de temps, mais également financières, afin d'obtenir une vision d'ensemble dans l'objectif d'obtenir un projet optimal par rapport aux différentes et nombreuses contraintes. Etant un enfant du village, il a eu la chance de vivre son développement depuis plusieurs dizaines d'années et c'est, selon lui, grâce à une vision ambitieuse qui a porté ses fruits. On a l'opportunité ce soir d'apporter notre pierre à l'édifice pour poursuivre ce développement. Il tient à apporter son soutien au préavis municipal qui permet de continuer l'extension de notre Commune avec un plan d'action qui, selon lui, est concret et global, par le biais de ses citoyens en élargissant la gamme des prestations offertes tout en assurant des entrées financières de manière pérenne. Pour terminer, il remercie ses collègues pour leur attention.
- 15 • M. Hervé Bandini adresse ses remerciements pour tout le travail qui a été fait ainsi que celui de la Commission. Il ne perçoit pas, dans le rapport de la Commission, la question d'être pour ou contre le développement. Il ressent au contraire que tout le monde est prêt à mettre sa pierre à l'édifice, mais si possible au bon endroit et dans la bonne direction. Autrement dit, si les amendements proposés par la Commission permettent de réaliser le premier pas sans mettre d'embûches sur le développement futur, il aurait plutôt tendance à les saluer plutôt qu'à les vivre comme un obstacle.
- 20 • M. Raymond Lambelet déclare avoir toujours été, et être toujours, un fervent défenseur du projet d'un EMS en Bovon et d'une école en Marteley. Il se rend cependant très bien compte que ce n'est pas possible avec l'étude qui a été faite. C'est dommage, mais c'est ainsi. Le fait de déplacer aujourd'hui les écoles en Marteley dans ce projet, c'est aussi compliqué. Donc l'EMS en Marteley, c'est la solution selon lui. C'est le projet n° 2 qui va certainement être porté. Si on avait une vraie vision pour le futur, c'est probablement un EMS, un centre médical et des écoles en Marteley et des appartements protégés ou construits en Bovon. Selon lui, cela serait un vrai futur avec une ligne claire. Si on parle aujourd'hui d'avancer et qu'on ne peut pas faire les écoles en Marteley, on n'avance malheureusement pas. Il semblerait d'ailleurs qu'on ne puisse pas faire les appartements en Bovon, puisque qu'il s'agit d'une ZUP et pas une LUP (Logements d'utilité publique). A cela, il ne sait pas trop quoi répondre, mais, là aussi, est-ce qu'on ne pourrait pas transformer la ZUP en LUP, parce que c'est aussi des appartements qu'il faudrait. Le Conseiller a vu la pyramide des âges : il faut donc des appartements pour y mettre des personnes plus jeunes afin de faire baisser la pyramide des âges à Vufflens-la-Ville. Bref, pour lui, c'est bien avec le projet n° 2 qu'il faut avancer, mais pas en allant trop vite avec l'UAPE et ce qui touche à l'école. Faisons le projet de Marteley, de l'EMS et du bâtiment médical. Et, dans ces projets, voyons comment on peut intégrer le reste en avançant dans le temps. Parce qu'il va bien falloir dix ans pour avoir un EMS ; en 2036, peut-être que ce sera le moment de déplacer les écoles. Soutenons le projet n° 2. Y a-t-il vraiment besoin des amendements aujourd'hui ?
- 25 • Il n'en est pas sûr. Partons avec l'EMS et la suite nous le dira, mais n'allons pas trop vite !
- 30 • M. Samuel Berthoud constate qu'un leitmotiv revient, c'est le mot « avancer ». Il est tout-à-fait d'accord avec cette idée, que ce soit avec ou sans les amendements. Il voit, par contre, une discrédence en termes temporels avec un EMS qui va prendre un certain temps, entre sept et dix

ans. Il pense que c'est le moment, que le projet est mûr et qu'il faut partir sur la présentation effectuée ce soir. Il y aura encore un DDP qui devra être bien ficelé, mais cela viendra par la suite. Le Conseiller estime qu'on a fait le tour de la question lors de nombreux préavis. Il remercie également la Commission ainsi qu'ABA Partenaires pour le travail qui donne un côté factuel à cette discussion.

5 Il faut aller de l'avant, et le Conseil décidera si c'est avec ou sans les amendements !

- Mme Stéphanie Reda souhaite intervenir pour souligner que la Commission n'est pas contre la création d'un EMS ou d'une UAPE, au contraire, mais que c'est plutôt la temporalité et le ficelage du projet qui la questionnent. On voit bien, dans le scénario n° 2, qu'il y a un potentiel déploiement futur de l'école, à priori d'ici 2040. Et 2040, pour elle, c'est demain ! L'impression de la Commission, c'est qu'on va construire une UAPE à tel endroit, un EMS à tel autre et, lorsque l'EMS sera terminé, on va encore construire une école. On se retrouvera alors avec une école, une école et une UAPE, une crèche : c'est un peu cela qui dérange la Commission. Elle n'est pas contre l'EMS, ni contre l'UAPE, mais c'est davantage la synergie de ce double projet et le fait d'avoir une vue d'ensemble, à court, moyen et long terme qui posent question. L'objectif étant de ne pas se retrouver avec des bâtiments disparates un peu partout dans la Commune. Elle répète que la Commission n'est ni contre la création d'un EMS, ni contre celle d'une UAPE et ne pense pas qu'elle prenne le projet en otage en proposant des amendements.

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, revient sur les besoins en parascolaire qui sont urgents. Au niveau de l'AJERCO, le Plan quinquennal de développement 2025-2030 a été validé, dont Vufflens-la-Ville fait partie. Quand on entend « dans dix ans », c'est trop tard, car les besoins sont là : aujourd'hui, on a une UAPE de 12 places, une structure d'accueil communale qui accueille 40 enfants les midis et 24 enfants les après-midis, mais Pic & Croc ne répond pas entièrement aux normes du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE). On a une dérogation jusqu'en 2027, après cela, on ne sait pas si on pourra continuer à accueillir autant d'enfants. Le besoin est là : on a des enfants qui continuent à entrer en 1P, des enfants qui vont jusqu'à la 6P. Le fait de mettre une UAPE en Bovon, ce n'est pas pour occuper du terrain : c'est réfléchi, car il s'agit de regrouper le parascolaire à côté du scolaire, c'est quelque chose qui va de soi. La création d'une cantine communale à côté permet d'éviter aux enfants de faire des trajets, parce que certains enfants sont à l'UAPE de 6h30 à 18h30, donc cela veut dire qu'ils font quatre fois le trajet pour aller de l'école à la structure d'accueil. Concernant la sécurité, Team+ avait fait une étude qui avait été présentée à la Commission de mobilité sécurisée : elle intégrait le secteur de l'école, le secteur Bovon-Martelely. Ce sont des éléments qui n'ont peut-être pas été présentés en séance de Conseil, mais tant qu'il n'y a pas de projet concret, on ne peut pas les développer, car il faut savoir dans quel secteur on va se retrouver. Tous ces éléments ont été étudiés : le fait d'avoir des structures d'accueil à côté de l'école, c'est une priorité pour la sécurité des enfants.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, revient sur le fait qu'on parle de rénovations lourdes sur les bâtiments scolaires. Il aimerait parler d'économie circulaire, car c'est un thème qui tient à cœur de beaucoup de monde dans la salle. M. le Syndic donne lecture du texte suivant : « La Municipalité estime que la démolition de bâtiments existants pour les reconstruire ailleurs n'est pas cohérent avec le principe qui guide aujourd'hui la politique publique en matière de construction, d'énergie et de climat. Ceux-ci privilégient clairement l'économie circulaire, la reconduction de l'énergie grise à la valorisation du bâtiment existant. Les bâtiments scolaires actuels présentent une structure saine ne nécessitant aucun assainissement urgent et pouvant faire l'objet d'amélioration énergétique substantielle : isolation, chauffage, ventilation, matériaux à faible impact carbone qui permettront d'atteindre des performances très proches d'une construction neuve tout en évitant la production et les transports de matériaux neufs, réduisant les déchets issus de démolition, préservant les ressources, limitant les émissions liées aux chantiers, maîtrisant les coûts sur le cycle de vie du bâtiment. En choisissant de renforcer, adapter et optimiser l'existant, la Commune agit dans une logique responsable conforme

aux orientations actuelles en matière de transition énergétique et de durabilité. A l'inverse, la démolition, reconstruction, création constituent des incertitudes majeures. Que devient le site Bovon ? S'agissant d'une ZUP, il conviendrait alors de redéfinir son usage, ce qui ouvrirait un nouveau questionnaire politique, juridique et urbanistique avec des conséquences financières significatives et une perte de lisibilité pour la planification communale. En d'autres termes, avoir de la rénovation n'est pas une solution par défaut, c'est la solution rationnelle : elle consolide l'existant, elle valorise les investissements réalisés, elle répond aux objectifs énergétiques cantonaux, elle évite d'ouvrir un débat sur le devenir d'un site stratégique. Ce choix ne ferme aucune porte pour l'avenir. Il permet au contraire de préserver les marges d'action de la Commune tout en maintenant la cohérence territoriale de la ZUP. »

- M. Joseph Vanderweckene souligne que l'on parle, pour ces deux sites, de plans supérieurs à cinq ans. Il estime que des plans supérieurs à cinq ans, dans le monde où l'on vit, ce sont des plans sur la comète ! Une deuxième chose lui semble importante : au lieu de discuter et de voir les divergences d'un côté ou de l'autre, il serait bon de voir les convergences, ce qui nous rassemble autour d'un projet commun. Il croit que ce qui nous rassemble autour d'un projet commun, c'est d'abord la construction d'un EMS. A cela, il aimerait ajouter que, lorsque l'on parlera de construction d'un EMS, on devra aussi parler de mise au concours, etc. Pour la mise au concours, il y aura un cahier des charges qui doit être donné par l'EMS. Pourquoi ne pas s'associer à ce cahier des charges pour prévoir un peu plus que l'EMS, comme une maison de santé, etc. ? On pourrait déjà combiner les choses et distinguer cela de l'UAPE, et à ce moment-là, on pourrait discuter au niveau du Conseil. De grâce, voyons nos points de convergence plutôt que nos divergences !
- M. Yves Trottet, Président, le remercie pour ce message.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, revient sur le fait que c'est une urgence, que les places d'accueil sont urgentes. Elle souhaite rappeler que, si le Conseil vote les conclusions du préavis, cela n'est absolument pas un blanc-seing donné à la Municipalité par rapport à la ZUP de Bovon. De toute façon, il y aura un autre préavis municipal qui devra être présenté pour tout ce qui est structure d'accueil parascolaire, bibliothèque ou autre. Le Conseil communal aura encore son mot à dire, tout comme l'AJERCO, puisque toutes les nouvelles ouvertures de places d'accueil doivent passer par cette association. Le fait d'accepter le préavis en l'état n'est absolument pas un blanc-seing que le Conseil donne à la Municipalité.
- M. Cédric Boss estime que le rapport de la Commission est excellent. Depuis qu'il siège au Conseil communal, il y a ce questionnement de ZUP, de collègue. M. le Syndic lui a toujours dit que ce qu'il disait n'était pas vrai, mais le « nouveau » collègue, qui a maintenant 40 ans, est obsolète – ce que la Commission a relevé. Maintenant, que ce soit un EMS, des appartements protégés, des structures d'accueil pour les enfants, étant donné son âge, il est plus proche de l'EMS que de l'école enfantine, donc... Toutes ces choses doivent se faire, mais doivent se faire correctement. Tout amendement, toute votation, doivent être cohérents. Il ajoute encore que le « nouveau » collègue est une passoire énergétique et il ne sortira jamais de cette idée. M. le Syndic n'a pas besoin de réagir sur ce point, parce qu'il sait déjà qu'il s'agit de l'avis du Conseiller.
- M. Raymond Lambelet souhaite appuyer les propos de son collègue, M. Vanderweckene, en disant que, quoi qu'il en soit, c'est vers la solution n° 2 qu'il faut aller, parce qu'on aura de toute façon des projets, et ce sont ces projets qui feront foi : celui de l'EMS, qui est quasiment validé, car tout le monde est d'accord, ainsi que les travaux de l'UAPE qui sont nécessaires. On discutera donc en fonction des projets, pour lui, c'est clair.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'on ne va pas faire du ping-pong dans les réponses concernant cette passoire énergétique, parce qu'il aimerait savoir sur quelle base c'est avéré. La Municipalité sait ce dont il s'agit, on a fait des CECB, on sait ce qu'on a. Si nos écoles étaient obsolètes, cela fait longtemps qu'on aurait un papier du Canton qui nous dirait qu'il faut faire des travaux rapidement.

Chacun son avis, il n'y a pas de souci ! Il aimerait juste revenir sur le risque de perte des ZUP qui ne serait pas forcément avéré aujourd'hui. On a aussi parlé d'un transfert vers une autre commune qui serait envisageable : sur ce sujet aussi, il y a quelque chose à dire. M. le Syndic donne lecture du texte suivant : « Cette hypothèse relève d'une approche théorique et ne correspond pas à la pratique cantonale. A notre connaissance, les transferts de ZUP entre communes constituent des cas exceptionnels, historiquement isolés et très délicats à défendre auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Les conditions d'acceptation d'une telle démarche se sont par ailleurs formellement durcies : tout transfert de zone nécessiterait une procédure complète de modification d'affectation impliquant un examen approfondi du Canton. Dans ce cadre, la DGTL serait particulièrement attentive à la question de surfaces d'assolement, c'est-à-dire les surfaces labourables, qui sont précieuses. Chaque nouvelle emprise en zone à bâtir doit répondre à des critères exigeants du Plan Directeur cantonal (PDCN). Indépendamment de toute compensation éventuelle, autrement dit on ne déplace pas une ZUP, comme on déplace un pion sur une carte. Il faut démontrer une nécessité, une conformité qui vont bien au-delà d'un simple échange foncier. Le site de Marteley présente sur ce point un avantage majeur : il est déjà classé en zone à bâtir et n'entame donc aucune SDA. Renoncer à exploiter une telle affectation rare dans le contexte actuel reviendrait à perdre une opportunité qui ne pourrait être remplacée ailleurs sans passer par un processus long, incertain et fortement encadré. C'est la même chose pour le site de Bovon. En résumé, la proposition de transfert n'est ni réaliste ni conforme à la doctrine actuelle. Le scénario présenté par la Commission repose sur une option juridique fragile, administrativement incertaine et territorialement difficilement défendable. »

- A son tour, M. Thierry Marchon souhaite relever que la Commission n'est absolument pas contre les projets de développement de l'EMS et de l'UAPE. L'orientation que la Commission a donnée dans ses amendements est clairement une question de synergie des projets. Comme l'a d'ailleurs soulevé la Fondation Silo, une synergie de mise en relation intergénérationnelle des activités sur un seul site, à savoir en Marteley, permettrait d'optimiser cette solution. Le second aspect que le Conseiller souhaite relever concerne la mobilité : effectivement, les études de mobilité n'ont pas été présentées dans le cadre de ce préavis, ni dans le cadre des discussions que la Commission a eues avec la Municipalité. Derrière cela, il faut relever que l'implantation de nouvelles structures sur la zone en Marteley permettrait d'améliorer la sécurité dans un espace plus ouvert et permettrait également, en termes de stationnement et de dépose-minute, d'optimiser l'usage de places de stationnement déjà existantes ou à créer dans le cadre des structures qui seraient construites : EMS, maison de santé, etc. Ce sont des points à prendre en considération pour une optimisation d'un construit en un seul lieu à la place de disperser des constructions.
- M. Yves Trottet, Président, le remercie pour son intervention.
- Mme Fanny Allienne a une question d'ordre général à l'attention de Mme Jaugey. Elle prie de l'excuser si la réponse apparaît dans le préavis ou dans le rapport de la Commission, mais elle a été embrouillée avec les discussions. Sa question bénéficiera peut-être à d'autres personnes qui sont dans son cas. Elle ne comprend pas en quoi les amendements perturbent la temporalité de l'UAPE et de son urgence. En termes de temporalité et de nombre d'années, qu'est-ce qui est si problématique ?
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que dix ans pour ouvrir une nouvelle UAPE, c'est énorme.
- Mme Fanny Allienne se demande d'où sortent ces dix ans pour l'UAPE. C'est sa question.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, déclare que dix ans, c'est la durée pour que l'EMS voie le jour.
- Mme Fanny Allienne rebondit en soulignant que, dix ans, c'est lorsqu'on fait le bouclage du chantier. Mais là on parle de prévisions, de cahier des charges d'architecte, cela ne prend pas dix ans.

C'est cette temporalité qu'elle ne comprend pas, entre le moment où on ouvre l'EMS et le moment où on discute encore de cette UAPE. Stratégiquement, il faut en parler maintenant, il faut le mettre dans le cahier des charges du concours d'architecte, il faut empoigner maintenant cette thématique, la mettre de pair avec le fait de valider le rapport de la Commission. Elle ne comprend pas vraiment ce point d'urgence que Mme Jaugey mentionne là.

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que le point d'urgence est là : on fait partie du Plan quinquennal, c'est-à-dire de 2025 à 2030. On a besoin de places d'accueil et, si on doit attendre dix ans pour ouvrir des places, Pic & Croc ne tiendra pas jusque-là. La structure ne répond pas à toutes les normes. Elle comprend que l'on parle de synergies, mais, au niveau de Silo à Echichens, c'est du préscolaire, et pas du parascolaire. Synergies, il peut y avoir, mais attention : on a eu le cas à Penthalaz, dans le bâtiment administratif de l'école, où les enfants entrent dans l'UAPE, mais ne peuvent plus être en contact avec des personnes extérieures. On a dû faire des travaux supplémentaires, allonger de deux mois le moment de l'ouverture, car une fois entrés dans les vestiaires, ils doivent aller directement dans l'UAPE. Ce ne sont pas vraiment les mêmes structures, car ce sont des enfants plus grands (4-10/12 ans), et ce ne sont pas du tout les mêmes normes au niveau du SCAJE. Il y a des éléments à prendre en compte et des normes qui ne sont pas les mêmes au niveau du pré- et du parascolaire. Mme la Conseillère municipale revient sur l'urgence en déclarant que la Municipalité a reçu une pétition signée par une quinzaine de parents, qui ont d'ailleurs été reçus par la Municipalité. Ils remarquent qu'il n'y a plus de places à l'UAPE, qu'il y a peu de places à Pic & Croc, et ils s'inquiètent pour l'avenir, de l'endroit où ils vont mettre leurs enfants l'année prochaine. On ne peut pas se permettre d'attendre encore dix ans.
- Mme Stéphanie Reda déclare partager l'avis de Mme Jaugey quant à l'urgence des places d'accueil. Mais ce qui la dérange dans les projets proposés, c'est une impression de poser un bâtiment en Bovon pour poser un bâtiment en Bovon. Peut-être qu'il serait possible de construire un bâtiment provisoire, comme cela a été fait pour le collège de Penthalaz ? Ou de construire un bâtiment UAPE sur la zone de Marteley, qui soit indépendant de l'EMS, et de laisser la ZUP de Bovon telle quelle ? La Conseillère a l'impression qu'il s'agit de construire pour construire. Concernant l'argument des quatre trajets évoqués plus haut, elle estime que ce n'est pas mauvais pour la santé des enfants de faire quelques pas dans la journée. C'est son avis : passer toute la journée à l'école, les faire bouger un peu, c'est plutôt positif. Cet argument n'est donc pas pertinent pour elle.
- M. Guillaume de Buren souhaite clarifier les amendements et ce que demande la Commission. A aucun endroit, il est demandé de démonter l'école ou autre chose du genre, ce n'est pas du tout dans notre rapport, ce n'est pas du tout dans nos amendements ! On dit simplement que, si dans 20-30 ans, quelque chose devait se faire en Marteley, ou ailleurs, et que, aujourd'hui, on ne le prend pas en compte, et c'est fini ! Si aujourd'hui on ne prend pas en compte la possible extension de la Salle de sport – ce qui semble être le cas dans l'étude de faisabilité –, le jour où on souhaite changer quelque chose, ça ne sera pas possible. Donc, c'est aujourd'hui qu'on doit penser les futurs usages dans le temps. Deuxième chose : concernant l'urgence de l'UAPE, la Commission soutient à fond la Commune, comme elle soutient à fond la Commune pour le travail avec la Fondation Silo. Rien n'empêche dans nos amendements d'accélérer la réalisation de l'UAPE, c'est bien ce qu'on propose ! Pour aller plus vite, il faut créer des synergies, mais il faut les mettre au bon endroit, il faut savoir où on les met. Si on les met avec l'état du projet en Bovon, avec les recours, avec les problématiques de trafic, il n'y a aucune raison que ce soit plus rapide. Si on fait un ensemble, si on intègre les plots dans le temps en disant : « Tout de suite l'UAPE, dans dix ans l'EMS, dans 30 ans l'école, et entre-deux l'agrandissement de la Salle de sport », alors c'est possible ! Si cette articulation n'est pas faite aujourd'hui, c'est fini ! C'est juste cela les amendements : on demande de permettre l'articulation des choses, ce qui n'est pas le cas dans le préavis municipal, ni d'ailleurs dans l'étude de faisabilité. Alors que c'est ce que le Conseil communal a demandé lors du précédent débat et ce qui a été

annoncé pour l'étude de faisabilité. Nous voulons aller le plus vite possible avec la Fondation Silo pour l'EMS, nous voulons aller vite avec l'AJERCO pour l'UAPE, mais pas en se tendant des croche-pattes pour la suite. On ne va pas se mettre des bâtons dans les roues pour demain, pour les autres usages. Si maintenant on ne les articule pas, c'est fini ! Et ce qui ne sera pas utilisé, on va le perdre.

5 Donc optimisons véritablement une zone, mais en intégrant toutes ces problématiques. C'est maintenant qu'il faut le faire. Après, à la prochaine réunion du Conseil, au moment où on vote le DDP, c'est fini.

- M Joseph Vanderweckene tient à adresser ses félicitations à la Commission pour la clarté de son rapport. Ce qui se passe, c'est que l'on confond parfois une globalité dans la réflexion avec une globalité dans la réalisation des travaux. Ici, il s'agit d'une globalité dans la réflexion et c'est ce qui a été demandé, estime-t-il, par la Commission. Cette globalité dans la réflexion revient à ce qu'il a dit précédemment concernant la construction de l'EMS : pour ce faire, il y aura un concours d'architecture pour lequel il faudra établir un cahier des charges. Ce cahier des charges, il faut qu'on y soit associé pour qu'il ne concerne pas que le seul EMS. Il s'agit de voir quelles seront, déjà à ce moment-là, les possibilités du bâtiment et d'extension. Le Conseiller demande une participation au cahier des charges et que le projet démarre directement, car la construction d'un bâtiment comme un EMS prend parfois plus de dix ans.
- M. Géraud de Laval souhaite faire deux remarques : la première concerne le caractère urgent de la création d'une l'UAPE. Il précise être personnellement touché, car sa fille est entrée en 1P en 2025 et, puisqu'il n'y avait pas de place, elle a dû être mise en privé. C'est un sujet sur lequel il peut volontiers témoigner. Il a le sentiment que le Conseil est très aligné sur l'urgence de l'UAPE et également sur la question de l'EMS. Ce qui l'amène à sa deuxième remarque : il a trouvé le préavis assez difficile, car il y a des sujets de planification sur lesquels on revient, il y a un peu de planification territoriale, il y a des sujets qui sont très avancés et, de l'autre côté, on ne sait pas où est-ce qu'on va mettre le pôle parascolaire. Le préavis aurait été plus agréable s'il avait été mieux articulé ou mieux construit.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, comprend que les articulations ne sont pas très évidentes à comprendre. Si on reprend bien le rapport d'ABA Partenaires, les espaces que prendraient la Fondation Silo sont quand même assez clairs. On ne va pas donner tout le terrain du Marteley à la Fondation Silo, qui n'en a d'ailleurs besoin que d'une partie. Une partie reste à notre disposition. Il a entendu que l'on pourrait travailler en simultané avec la Fondation Silo, en collaboration, et que l'on parle de concours d'architecte. Il y a eu un audit sur les projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire mené par la Cour des comptes et ils sont plutôt à dire qu'il faut sortir des projets de concours d'architecte parce qu'ils coûtent deux fois plus cher que lorsque nous pilotons nous-mêmes nos projets. La Fondation Silo n'aurait qu'une partie du terrain en Marteley, c'est pour cela qu'on prévoit de faire un DDP si l'on décide d'aller de l'avant. On parle à nouveau de sécurité routière, de sécurité de transport des enfants. Pourquoi est-ce que la Municipalité est motivée à aller dans ce pool Bovon-scolaire ? Car il fonctionne aujourd'hui avec ses défauts et avec ses avantages. Les défauts peuvent être améliorés et les avantages sont toujours là : on a six classes, cela fonctionne, il y a une cour d'école, des terrains de jeux, etc. Les enfants ne s'en plaignent pas en tout cas. Mais soyons conscients que, si on part directement avec une UAPE sur Marteley, on va déplacer tous ces enfants, ce qui n'est pas évident pour les accompagnants quand les enfants courent partout. Le développement futur de Bovon, du parascolaire, permettrait aussi de développer tout ce qui a trait à la sécurité routière. Et c'est important de le dire. La Municipalité a présenté quelque chose aux membres de la Commission de mobilité sécurisée, mais c'est sûr qu'il n'est pas possible de démontrer des choses tant qu'on ne sait pas ce qui va être réalisé. Il y a une partie qui est développée, mais, après, ces structures devront être adaptées par rapport aux constructions qui pourraient être faites en Bovon.

- M. Yves Trottet, Président, relève que cela fait une heure que l'on débat.
- Concernant la Salle de sport et le fait qu'on nous dise qu'il n'est pas prévu de pouvoir faire l'extension, M. Olivier Duperrut, Syndic, indique que la Municipalité en a parlé en séance avec les membres de la Commission. On a toujours dit que le DDP sera fait en conséquence de pouvoir faire l'extension de la Salle de sport. C'est pour cela qu'il nuancerait certains paragraphes, certains bouts de phrases du rapport.
- M. Jérémie Maillefer constate que le cheminement des enfants entre la cantine actuelle en Marteley et l'école se passe plutôt bien : ses deux enfants le font quotidiennement, ne s'en plaignent pas et n'ont pas d'ampoules aux pieds... ! Si, cependant, emprunter ce chemin-là n'est pas sécurisé, alors il faut améliorer la sécurité dans le village pour les piétons et, en particulier, pour les écoliers. Par rapport au préavis, c'est un peu compliqué, car il présente une vision stratégique pour le secteur de Marteley qui est très claire pour l'EMS – c'est même déjà plus qu'une vision stratégique puisqu'on a déjà un projet, donc là tout va bien. La Municipalité propose de répondre à l'urgence de l'UAPE sur le site en Bovon, ce qui a aussi du sens puisqu'il y a une urgence, c'est clair et net. Par contre, le Conseiller n'a pas l'impression qu'il y ait la même vision stratégique pour le parascolaire, comme la Commission propose pour le Marteley, mais qui ne répond pas à l'urgence de l'UAPE maintenant. Par conséquent, il se dit un peu confus, car il y a une urgence, et la Municipalité a donné de nombreux arguments pour ou contre pour Bovon. Mais il y a aussi une vision stratégique qui a du sens pour Marteley en Marteley. Et il manque, finalement, ce qui va être fait entre-deux. Le Conseiller se dit donc emprunté pour savoir s'il faut voter en faveur des amendements ou pas.
- M. Yves Trottet, Président, constate que la convergence évoquée tout à l'heure sur l'EMS est claire, mais que l'emplacement de l'UAPE questionne.
- M. Samuel Berthoud a remarqué, dans les réponses de la Fondation Silo qui sont annexées au rapport de la Commission, que l'on parle souvent d'un plan de mobilité, pour les employés notamment. Dans le document d'ABA Partenaires qui présente les hypothèses de surfaces de stationnement (p. 11), on peut voir que, pour un EMS à 75 lits, on parle d'un peu moins de 57 places de parc. On peut voir sur le plan que cela prend beaucoup d'espace. Le Conseiller imagine qu'il y a une partie non négligeable qui concerne, dans ces normes-là, sur du déplacement encore individuel. Etant donné qu'il y a un plan de mobilité, est-ce que cette norme est à suivre impérativement ou est-ce qu'on pourrait la réduire, dans un premier temps, estimer les besoins, et par la suite, potentiellement, développer encore un peu le parking ? Ce sont des surfaces en général étanches et qui prennent pas mal de place.
- M. Yves Trottet, Président, demande à qui s'adresse cette question.
- « A qui connaît la réponse ! » répond M. Samuel Berthoud.
- M. Yves Trottet, Président, l'informe que les normes VSS sont des recommandations, comme les normes SIA, et ne sont pas des textes de loi. Mais elles sont utilisées.
- S'agissant d'une recommandation, M. Samuel Berthoud demande si l'idée est vraiment d'avoir ce nombre maximum dès le début ou si l'on pourrait avoir moins.
- M. Jean-François Pasche, Directeur de la Fondation Silo, précise que, en l'état actuel, l'important est de savoir si la population de Vufflens-la-Ville souhaite un EMS et des services associés, comme les CAT. Il est évident que la Fondation Silo souhaite, et devra, mettre en place un plan de mobilité, car on doit réduire l'impact des VSS d'une manière ou d'une autre. On n'a pas encore de projet de concours et, effectivement, dans le concours on devra mettre des normes qui seront définies par rapport aux besoins en parking, parce qu'il n'y a pas que les collaborateurs, mais aussi les visites. On se basera là-dessus pour viser l'efficacité, mais, aujourd'hui, affirmer qu'on va viser la moitié des normes VSS, c'est impossible à dire. De plus, il pense que ce n'est pas vraiment l'objet du débat. M. Pasche souhaitait encore compléter que l'étude de faisabilité est une étude pour voir les volumes, ce n'est pas un projet. Il a entendu le mot « projet », mais ce n'est pas le cas. Est-ce que tant de

mètres carrés et de mètres cubes entrent dans une surface de combien de mètres carrés sur une zone constructible ? Cette visualisation n'est ni plus ni moins que ça.

- M. Samuel Berthoud ajoute que, qui dit moins de place, dit aussi un budget un peu réduit. Il imagine évidemment bien que ce n'est pas la plus grosse partie du budget. Il invite par contre la Municipalité dans l'avancement du projet, notamment le DDP, à bien penser ce genre de choses, notamment en regard de notre plan PECC : qui dit moins de place, dit en effet moins de mouvement, dit davantage de sécurité et donc tout bénéfique pour tout le monde. La Municipalité s'engage-t-elle, lors du DDP, à envisager cette réduction des places, bien entendu dans le cadre du projet ?
- M. Yves Trottet, Président, n'est pas certain que ce soit le lieu approprié pour un tel engagement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que la Municipalité ne peut pas s'engager sur ce point.
- M. Vu Tran a retrouvé le rapport d'ABA Partenaires de l'étude participative qui a été présenté lors de la première séance de l'année. Il donne lecture de la conclusion (p. 29) : « 3. Quel scénario correspond le mieux aux besoins de la Commune ? Les discussions ont clairement mis en évidence que, selon les participants, aucun scénario ne répond pleinement aux besoins de la Commune. La majorité des groupes considère que la scénario n° 2 devait être modifié en regroupant les programmes EMS, scolaires et parascolaires au Marteley ». Le Conseiller a donc été surpris, en lisant le préavis municipal n° 10, parce qu'il s'attendait à ce qu'on arrive dans cette orientation-là : en effet, si l'on a fait une étude participative, c'est pour recueillir l'avis de la population. Quand il a lu le rapport de la Commission, il a compris que ce dernier va plutôt dans ce sens.
- M. Guillaume de Buren souligne que la Commission s'est inquiétée de ces questions de stationnement et en a discuté avec la Municipalité. Ce n'est pas juste un point technique, c'est exactement ce dont on parle quand on parle d'articulation des besoins. Si on place la bibliothèque à proximité de l'EMS pour que les résidents puissent s'y rendre, qu'il y a aussi l'UAPE et des dépose-minute pour cette structure, qu'il y a déjà un parking et qu'il existe également un plan de mobilité dans l'EMS, tout cela mis en synergie nécessite moins d'espace. Il y a donc moins de flux et davantage de sécurité, sans réinvestir dans des travaux de sécurisation, de dépose-minute, de parking, etc. C'est l'exemple de ces articulations ! Il y a un acteur qui a les compétences pour le faire, c'est la Municipalité. Les dérogations aux normes VSS, qui sont, comme l'a dit M. le Président, des recommandations, sont inscrites dans le règlement des polices des constructions. Mais elles sont introduites pour construire des appartements. Les appartements protégés, ce n'est pas la même chose. La Municipalité a toute latitude pour demander au Conseil communal, dans le cadre du mandat et du DDP, de prévoir des dérogations. Il peut s'agir de dérogations en deux temps, c'est tout à fait possible. Mais, si ce n'est pas articulé lors du prochain Conseil dans une convention, cela ne se fera pas et on construira 85 places à côté des 30 déjà construites et on aura alors d'immenses places pour faire du skate et moins de zones de verdure...
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède alors aux votes.

Adoption de l'amendement n° 1

40 M. Yves Trottet, Président, soumet à l'Assemblée le premier amendement au préavis municipal n° 10/2025 tel que proposé dans le rapport de la Commission, à savoir : ne valider que la partie concernant l'installation d'une maison de santé (comprenant un établissement médico-social, un centre d'accueil temporaire, des logements protégés et un cabinet médical) sur la ZUP de Marteley et de donner mandat à la Municipalité d'en assurer la mise en œuvre.

45 L'amendement est accepté à la majorité par 25 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions.

Adoption de l'amendement n° 2

5 M. Yves Trottet, Président, soumet à l'Assemblée le second amendement au préavis municipal n° 10/2025 tel que proposé dans le rapport de la Commission, à savoir : développer sur la ZUP de Marteley un programme parascolaire (unité d'accueil pour les écoliers, bibliothèque, etc.) en bonne coordination avec le projet de maison de santé.

L'amendement est accepté à la majorité par 23 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions.

Adoption du préavis amendé

Le préavis amendé est alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- 10
- Vu le préavis municipal n° 10/2025 du 27 octobre 2025 **amendé** ;
 - Oui le rapport de la commission chargé d'étudier cet objet ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 15
1. De ne valider que la partie concernant l'installation d'une maison de santé (comprenant un établissement médico-social, un centre d'accueil temporaire, des logements protégés et un cabinet médical) sur la ZUP de Marteley et de donner mandat à la Municipalité d'en assurer la mise en œuvre ;
 2. De développer sur la ZUP de Marteley un programme parascolaire (unité d'accueil pour les écoliers, bibliothèque, etc.) en bonne coordination avec le projet de maison de santé ;
 - 20 3. De revenir ultérieurement par voie de préavis avec un projet de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Silo, pour couvrir les besoins médico-sociaux (EMS, logements protégés, cabinet médical et infrastructures de santé) ;
 - 25 4. De prévoir, en cas d'acceptation par le Conseil communal d'un projet de DDP, le recours à un géomètre pour la division parcellaire nécessaire.

Le préavis n° 10/2025 **amendé** est accepté à la large majorité par 31 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

M. Yves Trottet, Président, adresse ses remerciements aux trois intervenants, salués par les applaudissements de l'Assemblée. Il annonce ensuite une suspension de séance de quelques minutes.

6. MOTION : « POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA ZUP EN MARTELEY »

30 L'ordre du jour ayant été modifié, le Président rappelle que le point porte désormais sur la motion figurant à l'intitulé, déposée par cinq membres du Conseil communal.

La Président invite M. Guillaume de Buren à donner lecture de la motion.

35 Avant cela, M. Guillaume de Buren prend la parole pour développer certains points. Il ne sait pas s'il doit être navré, mais il se trouve que l'œil averti de M. Jean-Marc Lüscher a vu juste. Il y a effectivement une incertitude juridique dans ce qui vient d'être discuté, incertitude connue de la Municipalité et de la commission relative au préavis n° 10/2025. On a néanmoins souhaité, avec le Président, avoir ce débat de fond. Cette incertitude risquerait d'invalider tout ce que le Conseil vient de discuter ainsi que les votes. On aurait donc fait cela pour rien. Par conséquent, il s'agit d'une motion uniquement administrative, visant à

donner un ancrage solide à ce qui vient d'être acté. *Grosso modo*, c'est la même chose. Les membres du Conseil qui ne sont pas d'accord auront donc la possibilité de dire « non », les autres pourront dire « oui ».

5 Cette incertitude réside dans l'interprétation de la Loi sur les communes (LC) : nous, Conseillers et
Conseillères, ne pouvons décider, ou voter, que sur les tâches qui sont attribuées à l'article 4, de manière
exhaustive. On ne peut donc pas s'inventer des compétences. La Commission a traité de ce point avec la
Municipalité, qui l'a invitée à faire des amendements ; ceux-ci ont été faits et discutés. Il se trouve que, dans
cette liste exhaustive, le Conseil communal est compétent pour discuter du foncier ainsi que des nouvelles
10 constructions, c'est donc exactement ce dont on discute ce soir. Seulement, il y a une juriste qui a dit que, à
travers l'étude stratégique, le Conseil discute davantage et que cela pourrait tout invalider. Cette motion se
concentre donc sur ce qui est de la compétence du Conseil communal. L'ensemble de la commission relative
au préavis n° 10/2025 a donc préparé ce qu'on appelle « ceinture et bretelles », une double sécurité pour
que le pantalon ne tombe pas.

Discussion

- 15 • M. Jean-Claude Stucky aimerait savoir quand la Commune se lancera dans le futur nouveau PACom
(Plan d'Affectation Communal), car cela aura quand même une incidence sur la manière dont le
Conseil va voter. Si le PACom arrive avant la plupart des réalisations en Marteley, il restera Bovon. Et
là, le Conseiller reprend ce que relève la Municipalité : le risque avéré d'un dézonage. Est-ce qu'au
moment du PACom on peut changer de zone et attribuer un autre zonage pour la superficie restante
20 en Bovon ? Auquel cas, cela ne le dérangerait pas, car, à ce moment-là, on pourrait zoner ce secteur
en zone village, dans la continuité d'une parcelle qui se trouve isolée au milieu de ce projet et qui est
en zone village.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que les PACom ont lieu tous les 15 ans et que le nôtre a 25 ans.
Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans l'obligation d'en refaire un, car, pour l'instant, le Canton n'est
pas là-dedans, il a assez de PACom à traiter dans bien des communes qui étaient surdimensionnées.
25 Nous, nous sommes surdimensionnés, mais on a la chance de ne pas avoir eu besoin de dézoner. On
est dans des surdimensionnements qui sont respectables par rapport au Canton. Mais ces 25 ans
nous pendent au bout du nez et, de toute façon, un PACom devra être réalisé sur la commune de
Vufflens-la-Ville. On sait qu'un PACom ne se fait pas en une année, en deux ou trois ans, mais cela se
fait en cinq ans et, dans certaines communes, en dix ans. Il cite l'exemple de Penthalaz dont le
premier jet du PACom n'est plus dans les règles actuelles et a dû être réadapté. C'est la raison pour
laquelle c'est toujours très bien d'avoir des visions pour l'avenir. Il déclare d'ailleurs être le premier
30 à regarder en avant et à réfléchir à ce qui peut être fait pour agir pour le bien de la Commune, des
infrastructures routières, des bâtiments ou autres. Il pense que le PACom devra être gentiment
développé lors de la prochaine législature. Il souligne que, dès qu'il y a un projet en route, le Canton
nous laisse tranquilles par rapport aux zones d'utilité publique. Mais ce qu'il faut bien dire, c'est que
ces ZUP n'ont pas besoin d'être recouvertes entièrement. A ce propos, ce qui s'est dit est une erreur :
ce n'est pas un problème de mettre des bâtiments ici et là pour garder nos ZUP et ne pas garder
d'espaces verts. A l'époque, lorsque la Municipalité avait présenté un préavis pour mettre une UAPE
à côté de Bovon, il y avait notamment un jardin et un verger didactiques pour les enfants. Dès lors
40 qu'on a des projets, le Canton nous laisse tranquilles, même si on n'utilise pas l'entier de la ZUP. Il
répète que la Fondation Silo prendra une partie seulement du DDP et le développement futur, tel
que demandé ce soir, fera partie de l'autre partie qui est foncièrement à nous.
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède au vote.

45 Adoption de la motion

La motion est acceptée à la majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2025 : « REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT COMMUNAL DU 18 AVRIL 1936 RELATIF À L'USAGE ET À L'ENTRETIEN DES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DE VUFFLENS-LA-VILLE, SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS AF RÉALISÉS EN 2024 »

5 Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission, composée de M. Pierre Baumann, Président, de Mme Nadine Frossard Goy et de M. Jérémy Maillefer, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 20 décembre 2025.

10 Il est lu par M. Pierre Baumann, Président.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, M. Yves Trottet, Président, procède directement au vote.

Adoption du préavis

15 Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 6/2025 du 21 juillet 2025 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

20

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'adopter le nouveau règlement communal sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières de Vufflens-la-Ville ;
- 25 3. D'abroger le règlement relatif à l'usage et à l'entretien des travaux d'améliorations foncières du 18 avril 1936 pour la commune de Vufflens-la-Ville ;
4. De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par le Département compétent ;
5. De mandater la Municipalité pour informer les usagers et assurer le suivi d'application.

Le préavis n° 6/2025 est accepté à l'unanimité.

30

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2025 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

5 Le rapport de la COFIN, composée de M. Jean-Claude Bersier, Président, de MM. Joseph Vanderweckene, Patrick Vigouret, Jean-Paul Carrard et Alex Lussignoli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 6 octobre 2025.

Il est lu par M. Jean-Claude Bersier, Président.

10 M. Yves Trottet propose d'ouvrir une discussion structurée sur le budget en le passant en revue chapitre par chapitre, puis d'avoir une discussion générale.

Discussion sur les chapitres

- 15 • Au chapitre 3, « Domaines et bâtiments », M. Pierre-André Vullioud s'interroge quant à la nouvelle installation photovoltaïque sur la Grande salle : il a de la peine à comprendre, car cette production apparaît dans les revenus de la Grande salle. Est-il possible de l'indiquer sous forme de note afin de suivre cette production ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'il s'agit de la Salle de sport.
- M. Pierre-André Vullioud le confirme et s'en excuse.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, l'informe que, jusqu'à présent, on n'a eu aucun retour.
- 20 • Mme Nicole Coronel, Boursière communale, explique que cette production est en diminution dans les frais d'électricité.
- M. Pierre-André Vullioud déclare qu'il l'avait compris, mais qu'il serait intéressant, à titre informatif, d'avoir les chiffres afin de voir l'économie réalisée.
- Mme Nicole Coronel, Boursière communale, en prend note pour l'année prochaine.
- 25 • A la rubrique 350.314, « Entretien du bâtiment Grande salle » (p. 14), M. Vu Tran constate que les charges étaient de CHF 13'380.- en 2024, puis de CHF 36'800.- en 2025, soit un rapport plus que double. Il est prévu beaucoup moins pour 2026 (CHF 9'000.-). Peut-on avoir une explication sur ces différences ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il faudrait aller chercher la réponse dans les comptes.
- 30 • Dans un souci d'efficacité, M. Yves Trottet, Président, annonce poursuivre la discussion pendant que Mme la Boursière recherche cette information.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il faudrait reprendre le budget pour voir ce qui était prévu. Il y avait peut-être plus de choses que la Municipalité avait demandées pour 2025. Ce sera dans les comptes qu'on pourra voir ce qui a été affectivement fait. Est-ce que Mme Coronel peut vérifier ce qui était prévu sur ce compte en 2025 ? Il s'agit certainement d'entretien qui avait été demandé pour
- 35 la Grande salle et, maintenant, on revient à la normale, car il y a moins d'entretien à faire.
- Mme Caroline Jaugé, Conseillère municipale, précise que la Municipalité avait prévu une autolaveuse pour CHF 7'000.-, de l'audio-visuel pour la Grande salle pour CHF 12'800.- et de l'audio-visuel pour la buvette pour CHF 5'000.-.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il y avait beaucoup de frais d'entretien sur 2025.
- 40 • M. Vu Tran les remercie. Il s'interroge également au sujet de la rubrique 359.312 « Achat énergie Salle de sport » (p. 22). Si sa mémoire est bonne, on a effectué la première étape des photovoltaïques en été 2024 et on avait budgeté autour de CHF 40'000.-. Il constate que, dans le compte 2024, cela a été revu à CHF 15'318.-.

- Mme Nicole Coronel, Boursière, précise que, dans l'établissement du budget 2025, on avait annoncé des coûts d'électricité très élevés et, finalement, on a eu des répercussions moins fortes que ce qu'on pensait.
- 5 • M. Vu Tran constate donc que les chiffres de 2023, soit CF 41'000.-, correspondent à la vraie consommation. Ensuite, il y a eu une première étape de photovoltaïques, donc il suppose qu'il y a eu une diminution.
- Mme Nicole Coronel, Boursière, le lui confirme. Il y a eu, de plus, une augmentation du prix de l'électricité qui a été moins forte que ce qui avait été prévu lors de l'établissement du budget.
- 10 • M. Vu Tran constate donc que, pour le budget 2025, le chiffre de CHF 41'000.- avait été repris, car on n'avait pas encore les résultats. Mais, s'il a bien compris, la puissance mise sur le toit devrait suffire à la Salle de sport et on ne devrait donc plus avoir de consommation, ni acheter d'électricité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique que, la nuit, on doit quand même acheter de l'électricité, car les sociétés locales utilisent la salle et cela consomme, bien que l'on ait fait de l'éclairage LED.
- 15 • M. Vu Tran demande encore si l'on a eu un retour de vente d'électricité de nos panneaux photovoltaïques.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que l'on a eu des retours, mais que l'installation a été mise en route en septembre et qu'on ne reçoit le décompte que tous les trois mois.
- Mme Nicole Coronel, Boursière, corrige qu'il s'agit d'un décompte annuel. Nous devons attendre le décompte annuel fourni au début 2026 pour pouvoir se projeter pour la suite.
- 20 • M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que ce sera plus clair dans les comptes.
- M. Vu Tran les remercie.
- M. Yves Trottet, Président, attire l'attention sur la sensibilité de la question du coût des panneaux photovoltaïques.
- 25 • A la rubrique 511, « Enseignement primaire ASIVENoge » (p. 31), M. Raymond Lambelet constate que le coût par élève passe à plus de CHF 6'160.-. Est-ce que cela va durer pendant les 30 ans d'amortissement ?! Quelle en sera la durée ?
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, lui répond que non, certains collèges sont pratiquement amortis, donc cela va diminuer. Mais il est évident que le coût sera plus élevé du fait de la nouvelle construction.
- 30 • M. Raymond Lambelet se demande si l'augmentation de CHF 1'300/1'400.- sera pendant la durée d'amortissement des travaux.
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, explique qu'il y a des collèges qui seront amortis d'ici deux ou trois ans, que ce soit Penthaz ou même Vufflens. Cela va donc rediminuer, mais cela restera quand même plus élevé que ce que c'était.
- 35 • M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'une estimation a été faite qui montre que cela va baisser.
- A la page du plan des investissements (p. 40), M. Raymond Lambelet se pose une question de principe concernant l'ornement du giratoire : s'agit-il d'une route cantonale ou communale ? Est-ce qu'on peut décider de décorer nous-mêmes les giratoires ?
- 40 • M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe qu'il s'agit d'une route cantonale. Mais il a constaté que le centre du giratoire a été aménagé dernièrement. Cependant, la Municipalité a une autre idée et il faudra en discuter avec la DGMR. Le Canton nous avait en effet demandé si l'on souhaitait faire quelque chose sur ces giratoires (sur Bobst et sur la 177 en direction Penthaz).
- 45 • A la page du plan des investissements au point 2 « Bâtiments et constructions » (p. 40), M. Guillaume de Buren constate qu'il y a CHF 1'800'000.- qui sont prévus en 2027-2028 pour l'UAPE et la sécurisation routière en Bovon. Suite à la discussion de ce soir, il faudrait en faire deux lignes, ce qui est d'ailleurs assez logique dans un budget d'investissements où les choses doivent être bien séparées. Cela ne pourra pas être fait ce soir, mais il le relève, car il y aura besoin d'une clarté sur la projection des investissements pour une construction rapide de l'UAPE.

Discussion générale

- 5 • Faisant suite à sa précédente intervention, M. Guillaume de Buren estime qu'il serait opportun que l'on n'attende pas 2027-2028 pour l'« Aménagement et sécurité routière en Bovon » (deuxième partie de la ligne). Cela fait partie des investissements urgentissimes dans notre Commune quand on voit le nombre d'écoliers. Il ne sait pas comment on peut faire étant donné qu'il s'agit d'un plan d'investissements – qu'il va d'ailleurs soutenir. Peut-on l'amender une prochaine fois ? Ou engager de l'argent pour sécuriser l'école avant, ce qui serait une très bonne chose.
- 10 • M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il s'agit d'une information.
- M. Yves Trottet, Président, souligne que la Municipalité prend note de cette remarque et que le Syndic rappelle qu'il s'agit d'un budget 2026.
- 15 • M. Olivier Duperrut, Syndic, entend bien par rapport à cette vision, mais relève que la Municipalité n'a pas attendu pour faire de la sécurité routière dans le village. La première ligne « Rénovation route et trottoir et renforcement conduites EC Grand-Rue et aménagements » consiste justement en de la sécurité. C'est un préavis qui va arriver, mais on est dans l'attente du retour du Canton, cela prend parfois du temps. C'est la deuxième étape de la Grand-Rue et de la sécurité du Cuvillard. Il remercie l'Assemblée pour son attention.
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Adoption du préavis

20 Le préavis amendé est alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- 25 • Vu le préavis municipal n° 11/2025 du 3 novembre 2025 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargé d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 30 1. D'approuver le budget de fonctionnement pour 2026 présentant un total de revenus de CHF 8'749'130.- et un total de charges de CHF 8'812'812.-, le déficit de CHF 63'682.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le préavis n° 11/2025 est accepté à l'unanimité.

9. PROPOSITION D'UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ORGANISATION DE LA SORTIE DE FIN DE LÉGISLATURE DU 24 AVRIL 2026

Discussion

35 La parole n'étant pas demandée, M. Yves Trottet, procède directement au vote.

Adoption de la proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal

La proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

10. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et associations intercommunales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 5 et le 7 décembre 2025.

Ils sont lus en plénum par leurs délégués respectifs, soit :

- 5 ➤ M. Cédric Boss pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- M. Jean-Claude Stucky pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- M. Pierre-André Vullioud pour l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC)
- Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- 10 ➤ Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, pour la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle

La Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI) ne s'est pas réunie durant le deuxième semestre 2025 et n'a donc rien eu à signaler aux membres du Conseil.

15 **Discussion**

La parole n'a pas été demandée.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Pierre Baumann souhaite faire une recommandation à propos du projet « Park & Ride » pour la gare de Vufflens-la-Ville, mis à l'enquête pour encore une dizaine de jours. Il rappelle d'abord que, dans une certaine mesure, la gare Vufflens-la-Ville est, au minimum, aussi celle d'Aclens, Gollion, Mex (on peut comparer cela à Cossonay-Penthalaz), mais il n'y a pas de bus pour Aclens et Gollion. Le bâtiment de la gare a été construit il y a une cinquantaine d'années. Ces dernières décennies, la zone industrielle s'est développée, avec ses nombreux rails industriels. Pour les piétons, pratiquement rien n'a été entrepris pour leur faciliter l'accès à la gare, au contraire (escalier obligatoire !). Pour les automobilistes, il n'y a qu'un parking sauvage depuis des décennies, et rien n'existe comme arrêt-minute pour déposer ou recueillir des voyageurs. De plus, le Canton n'a pas jugé nécessaire de rendre cet endroit plus sûr : il y a une mauvaise visibilité, la route suivant une courbe sur le pont ; il n'y a pas de limitation de vitesse (80 km/h) et il n'y pas de présélection pour se rendre sur le parking sauvage. En revanche, on peut saluer la création d'un arrêt pour les bus, qui n'ont cependant pas un horaire très favorable. La création d'un parking qui mérite son nom de « Park & Ride » est donc fortement souhaitable, mais le projet présente les lacunes suivantes : 1) il faut relever que la mise à l'enquête précise que le projet actuel ne comprend qu'une solution temporaire. Probablement cinq ans plus tard, avec la construction d'une nouvelle gare, on se retrouvera dans les mêmes conditions de chantier ; 2) le chantier aura une durée de six mois environ, pendant laquelle aucune place de parc ne sera disponible. Le prochain parking est à 1 km, vers la Grande salle, sur les hauteurs du village ; 3) le projet mentionne 50 places pour les voitures, trois places pour le dépose-minute et dix pour les motos. Les places de parc pour les vélos seront maintenues, mais leur état actuel demande une rénovation qui corresponde à l'importance croissante de la « petite reine » dans une politique de mobilité douce ; 4) dans le projet actuel, des informations manquent sur les mesures que prend l'Etat pour augmenter la sécurité. Même avec le rehaussement du chemin actuel, le pont en courbe reste dangereux pour ceux qui viennent de Vufflens, mais aussi pour ceux qui veulent sortir du chemin en direction d'Aclens/Gollion. Il n'y a pas mention d'une limitation de vitesse. Une

proposition de fixer la vitesse maximale autorisée à 50 km/h mérite d'être discutée, avec un déplacement de l'enseigne de l'entrée du village, qui devrait être placée avant le pont en venant d'Aclens. Il faudrait donc inclure la gare dans le village de Vufflens-la-Ville afin d'obtenir le 50 km/h (il s'agit là d'une proposition personnelle) ; 5) une présélection serait avantageuse, en venant du village, pour entrer dans le chemin du parking en toute sécurité. Rappelons qu'il y aura des bus, des voitures, des motos et des vélos qui iront au parking ainsi que trois places de dépose-minute. Le Conseiller ne présente ici que certains aspects et encourage donc vivement ses collègues ainsi que les habitants de la Commune d'aller examiner le projet qui est encore à l'enquête quelques jours. Ce projet doit, et il insiste sur ce point, être réalisé rapidement, mais avec quelques ajustements.

• M. Yves Trottet, Président, demande jusqu'à quelle date est la mise à l'enquête.

• M. Pierre Baumann lui répond qu'il s'agit du 22 décembre, sauf erreur.

• M. Joseph Vanderweckene se renseigne sur la formation dispensée par le Canton pour le nouveau modèle comptable MCH2, qui aura lieu au mois de février 2026. Est-ce qu'il serait possible que toute personne du Conseil qui voudrait rejoindre la Commission des finances puisse y participer ?

• M. Yves Trottet, Président, lui répond qu'il s'agit du souhait du Bureau. Il y a deux places pour les membres du Conseil communal. Lui-même laisse volontiers la sienne, car il s'est inscrit par intérêt, mais ce serait peut-être plus utile que le président et le vice-président de la Commission des finances y aillent. Mais c'est limité. La date est le 12 février 2026, si quelqu'un souhaite y aller, il faut le lui dire. Il remercie M. Vanderweckene pour sa remarque. Sur un autre sujet, M. Yves Trottet, Président, annonce que le scrutin du 8 mars 2026 sera une grosse journée : en effet, il y aura quatre objets pour la votation fédérale, l'élection complémentaire au Conseil d'Etat ainsi que les élections communales (Municipalité et Conseil communal). Le Bureau va contacter un nombre conséquent de scrutateurs pour assurer le bon déroulement du dépouillement. Par ailleurs, n'oubliez pas de réserver la date du 24 avril 2026 pour la sortie de fin de législature. Enfin, le Président propose d'effectuer un sondage informel en demandant aux membres du Conseil ainsi que, une fois n'est pas coutume, au public, de lever la main s'ils envisagent de se (re)présenter au Conseil communal pour la législature 2026-2031. Il a juste besoin de savoir s'il faut faire davantage de publicité (et, promis, il n'y aura que lui qui regardera !). [Sondage] Le Président constate qu'à peu près la moitié a levé la main. Il encourage donc vivement l'Assemblée à faire de la publicité pendant les fêtes de fin d'année pour avoir un Conseil communal bien pourvu en personnes. Pour terminer, le Président adresse, au nom du Bureau, ses vœux les plus chaleureux à chacun et chacune, profitez du temps avec vos familles et les gens qui vous sont proches. D'ores et déjà, bonnes Fêtes à toutes et tous !

• Discours de M. Olivier Duperrut, Syndic : *Mesdames, Messieurs, Alors que 2025 touche à sa fin, permettez-moi de vous remercier, au nom des Autorités, pour l'engagement que vous avez une nouvelle fois consacré à notre village. Votre présence, votre disponibilité et votre participation active aux commissions, permanentes, ad hoc ou intercommunales, sont la force qui transforme nos intentions en décisions. Sans vous, les projets restent des idées. Avec vous, ils deviennent réalité. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du bureau du Conseil communal : merci pour la qualité de nos échanges et pour le sérieux de la préparation administrative qui accompagne nos séances. Cette collaboration sereine et rigoureuse permet d'aborder les dossiers avec efficacité et clarté. Je souhaite également saluer l'ensemble du personnel communal, celles et ceux qui assurent, jour après jour, le fonctionnement du village : accueil, bâtiments, voirie, entretien, sécurité, infrastructures publiques. Votre travail, souvent discret, se voit partout. Vous êtes les gardiens du confort et de la qualité de vie à Vufflens. Nos remerciements s'adressent aussi à l'équipe de Pic & Croc et à la bibliothèque communale. Vous offrez des services essentiels aux familles, aux jeunes et aux enfants. Vos activités, votre écoute et votre disponibilité créent des espaces où l'on se sent accueilli et accompagné. Merci également à celles et ceux qui veillent sur notre cadre de vie, notre culture locale et nos traditions : M. Stéphane Küenzi et les remplaçants, qui assurent la sécurité des enfants ;*

5 M. Jean-Pierre Verly, artisan du son et de la technique à la grande salle ; Mme Edith Gruaz, qui
 préserve la mémoire de notre village ; M. Jean-Claude Bersier, vigilant gardien de l'ordre et de la
 tranquillité ; Mme Regula Heck Tobler, qui met en lumière des personnes ou des entreprises du village
 dans les parutions du BIOV ; M. Pierre Baumann, dont le « jeu des 8 erreurs » régale chaque numéro
 du BIOV ; Mme Marie Equey, dont les décors floraux subliment les cultes et embellissent l'église. On
 ne bâtit pas un village avec des pierres : on le bâtit avec des gens. A toutes celles et ceux qui
 s'engagent, sans être cités, sans faire de bruit, mais en faisant beaucoup : merci.
 Vous êtes la force tranquille de Vufflens. Nos sociétés locales et le GSL méritent également notre
 10 reconnaissance. Grâce à vous, notre village vit, se rencontre, se raconte. Aucune commune ne
 rayonne sans ces lieux où l'on partage un moment, une passion, une idée, vous êtes ce trait d'union
 entre passé, présent et avenir. Enfin, je remercie mes collègues municipaux. Leur engagement, leur
 collégialité et leur bonne humeur font de ce mandat une aventure où l'on construit plus que des
 décisions : on construit l'avenir. En cette fin d'année, je vous souhaite du temps pour vous, pour vos
 15 proches et pour ce qui compte vraiment. Nous nous réjouissons de vous retrouver en 2026, prêts à
 poursuivre nos projets, relever nos défis et façonner l'avenir de notre village. Au nom de la
 Municipalité, je vous souhaite un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et une entrée en 2026
 pleine d'énergie, d'idées neuves et d'audace. Prenez soin les uns des autres.
 Un village ne se construit pas uniquement avec des plans et des règlements. Il se construit avec des
 gens. Avec vous. Alors, continuons d'écrire cette histoire qui avance.
 20 Et souvenez-vous : Vufflens-la-Ville n'attend pas l'avenir. Elle le fabrique. Merci.

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, s'exprime en qualité de Vice-Syndic, bien qu'il s'agisse
 presque d'un poste honorifique, car M. le Syndic est toujours présent. Il aimerait cependant le
 remercier pour son engagement : chaque fois qu'un Municipal a une difficulté dans un dossier
 quelconque, M. le Syndic est là pour le soutenir. Et, personnellement, il admire son engagement
 25 actuel ainsi que sa motivation, parce que, à six mois de la fin de la législature, certains lèveraient un
 peu le pied..., mais lui, tous les lundis, il y a quelque chose de plus qu'il faut absolument réaliser d'ici
 la fin de la législature. Le Conseil a d'ailleurs pu voir le nombre de préavis qui nous attendent. Olivier,
 merci, et continue comme ça ! [Applaudissements]
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et invite l'Assemblée
 30 à partager l'apéritif de fin d'année.

CLÔTURE

Le Président, M. Yves Trottet, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa collaboration
 et lui donne rendez-vous **mercredi 1^{er} avril 2026, à 20h à la Grande salle.**

La séance est levée à 22h21.

35 POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
Motion	<i>Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley</i>	CC 4-2025 10.12.2025	Municipalité	Juin 2026